

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE

DATE DE CONVOCATION	
17/03/2006	
DATE D'AFFICHAGE	
30/03/2006	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	17
PRESENTS	15
VOTANTS	15

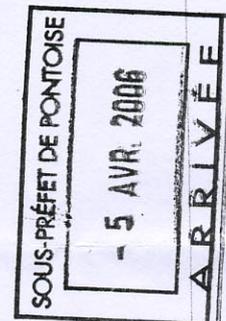
L'an deux mille six
Le 29 mars à 20 heures 40,
Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance
publique sous la présidence de:
Monsieur GUIARD, Maire,

Etaient présents:
MM. BARTELOUS, CREPLET, MILLOIR, BLONDEL adjoints.
Mmes JONNIAUX, SANSONE, LECLERC, BLANCHER
MM. COTTIN, LIBAUDE, CHAILLIU, DANIEL, BELLARD, MATEU.
Formant la majorité du conseil en exercice.

Absents excusés :
Mme GABELLI, Mr NOUBEL

Pouvoirs :

SECRETAIRE :
Mr BLONDEL



OBJET:

Bouclage de l'A104

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dossier adressé par le président de la commission particulière du débat public francilienne.

5 tracés différents sont proposés au débat public.

1 tracé concerne le Parc Naturel Régional du Vexin et plus particulièrement notre commune sur sa partie Est, pratiquement au milieu de zones urbanisées.

Ce tracé représente un linéaire de 56 kms contre une moyenne de 22 kms pour les autres.

Après débat, le conseil municipal, sur la proposition de son maire, à l'unanimité :

Refuse le tracé au Nord Ouest de Cergy, allant de Mery-sur-Oise à Orgeval,

Ne comprend pas l'intérêt de ce tracé alternatif contraire à la préservation du Parc Naturel du Vexin avec, d'autre part, des conséquences directes sur la pollution atmosphérique et autres nuisances associées, compte tenu de la longueur du tracé et sur le coût global estimé.

Délibéré les jour mois et an que dessus,
Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 29 mars 2006

Le Maire : M. GUIARD

POUR le Maire
L'Adjoint Délégué

H. BARTELOUS

